

# Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche

## DÉLIBÉRATION N°2023-030

EN DATE DU 05 JUIN 2023

### TOURISME : SIGNATURE CONVENTION « BOUCLES LOCALES A VÉLO » AVEC LE DÉPARTEMENT DANS LE CADRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉNAGEMENT DES ITINÉRAIRES CYCLABLES EN CREUSE

\*\*\*

Le Conseil Communautaire s'est réuni le cinq juin deux mille vingt trois à dix-neuf heures, à la salle des fêtes de Nouziers, selon convocation le 22/05/2023, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

M. APPERE Roger a été désigné secrétaire de séance.

#### Présents (20) :

APPERE Roger, AUSSANAIRE Béatrice, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, MARSALEIX Guy, MOREAU Adrien, POIRIER Michel, POLLI Martine, ROUSSILAT Florence, THEVENET Didier.

#### Absents ayant donné pouvoir (3) :

AUROSSEAU Jean-Claude donne pouvoir à GUYOT Pierre, CHAVANT Philippe donne pouvoir à GENEVOIS Jean-François, LANGLOIS Roger donne pouvoir à MARSALEIX Guy.

#### Excusés (4) :

AUSSOURD Jacques, DARVENNE Céline, MOULIN Eveline, PILAT Hélène.

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	20	23	23	23	0

\*\*\*

Dans le cadre de sa politique « Sports et Loisirs de Nature », le Conseil Départemental de la Creuse a souhaité élaborer un schéma départemental d'aménagement des itinéraires cyclables.

Ainsi, des « Boucles locales » à vélo vont être aménagées en lien avec les acteurs locaux (collectivités, associations sportives ou de pratiquants, acteurs du tourisme, etc.) dans le but de mailler le territoire et d'apporter une offre de pratique supplémentaire aux habitants et aux touristes.

Rappelant qu'à ce jour, le territoire de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche est le dernier à ne pas disposer de boucles à vélo.

La commission tourisme a donc sélectionné trois départs :

- Châtelus-Malvaleix
- Moutier-Malcard
- Bonnat

Il est précisé que la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche est en charge du choix des parcours et de leur entretien.

Le département, quant à lui, est chargé du balisage et de la promotion des circuits.

Il est donc demandé de signer une convention de schéma départemental d'aménagement des itinéraires cyclables en Creuse « Boucles locales à vélo ».

A noter que ladite *convention annexée (annexe n° 3)* à la présente délibération est conclue pour une durée de 5 ans et prendra effet à compter de la date de signature.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :**

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de schéma départemental d'aménagement des itinéraires cyclables en Creuse « Boucles locales à vélo »,
- **ACTE** les départs proposés par la commission, soit Châtelus-Malvaleix, Moutier-Malcard, Bonnat.

Fait à Genouillac, le 05 juin 2023,

Guy MARSALEIX, Président,

